

j-l F / il y a huit années

[légitime défense](#)

quelques informations à lire pour se rafraîchir la mémoire à ce sujet.
Une mise au point ne fait de tort à personne en ces temps "difficiles" :

[\[www.secunews.be\]](http://www.secunews.be)

Lone Rider / il y a huit années

[Re: légitime défense](#)

Rappel toujours intéressant mais, cela reste dans les généralités que nous sommes censés connaître après nos divers examens théoriques.
En bas, on indique une suite consacrée aux cas spécifiques, par ex, la légitime défense après intrusion nocturne.
Espérons que ce sera plus précis...

Utilisateur anonyme / il y a huit années

[Re: légitime défense](#)

Lone Rider écrivait:

> Rappel toujours intéressant mais, cela reste dans
> les généralités que nous sommes censés
> connaître après nos divers examens théoriques.
> En bas, on indique une suite consacrée aux cas
> spécifiques, par ex, la légitime défense après
> intrusion nocturne.
> Espérons que ce sera plus précis...

Le cas de la légitime défense après intrusion nocturne implique tout de même qu'il y aie effraction...Je suis également curieux de lire la suite pour mettre en parallèle avec le cours Adeps 1/A entre autre.

idÉfixe / il y a huit années

[Re: légitime défense](#)

***Y a pas de cour ou tout autre débat pour la légitime défense ! c'est au cas par cas et surtout suivant la situation et les faits et aussi laissé à l'appréciation du juge !
Perso je préfère même pas y penser ./***

Utilisateur anonyme / il y a huit années

[Re: légitime défense](#)

Je ne partage pas ton avis Bernard, il y a bien des règles strictes à suivre, et une fois ces règles strictes suivies commencent seulement les débats...et l'appréciation du juge.
P. ex. ne t'avise pas à défendre le vol d'un quelconque bien matériel, ni répliquer avec un moyen non proportionnel à l'attaque ou même à la menace, bref ne sort pas la grosse artillerie face à un assaillant muni d'une baguette de noisetier comme arme...

idéfixe / il y a huit années

[Re: légitime défense](#)
tu m'auras pas dans cette discussion par écrit ...

p.fichaux / il y a huit années

[Re: légitime défense](#)
Pour qu'il arrive rien, réaction DSL de nuit surpris et dans le paté koi ki passeet
quincaillerie au coffre.

fab990 / il y a huit années

[Re: légitime défense](#)
Perso,
Si ça devait arriver de nuit je préfère que le sujet intrus s'abstienne,
Ce sera très long et très douloureux,
Pas d'utilisation d'arme à feu,
Pas envie de réveiller mes voisins,

aimé / il y a huit années

[!\[\]\(3211b5d1d968fc1665909b34f9f16010_img.jpg\)Re: légitime défense](#)
donc, puisque la défense doit être proportionnée à l'attaque
prévoir des moyens de défense proportionnels eux aussi

donc, petit baton, petit couteau puis bâton de base-ball, puis machete puis bowie puis katana puis Colt 45
dans l'ordre d'application de la Loi

Édité 1 fois. La dernière correction date de il y a huit années et a été effectuée par aimé.

fab990 / il y a huit années

[Re: légitime défense](#)
Non,
Couteau de survie et marteau,
Puis je sonne à mon pote ardennais,
Un vrai xx dans l'âme,
Je le laisserai s'amuser.

Édité 1 fois. La dernière correction date de il y a huit années et a été effectuée par lagaffe.

jpdx / il y a huit années

[Re: légitime défense](#)
*La légitime défense est traitée en tout et pour tout par les art 416 et 417 du Code Pénal.
Le reste est laissé à l'appréciation du juge au sujet des circonstances...*

*Le malheur, c'est que dans un tas de cas (Code de la route), le juge se contente de dire la loi alors qu'ici, bien souvent il l'interprète et alors on quitte l'objectif pour le subjectif...
Et souvent ça fait très mal à celui qui pensait être dans son bon droit !!!*

Lone Rider / il y a huit années

[Re: légitime défense](#)

C'est ce que j'en ai retenu aussi.

Et aujourd'hui, les avocats sont plus prompts à défendre les agresseurs que les agressés.

p.fichaux / il y a huit années

[Re: légitime défense](#)

ben les agresseurs ont plus de droits que leurs victimes.

20 ans à Cayenne sa leur ferais les pieds les gardins de zolie pas facile à soudoyer.

Utilisateur anonyme / il y a huit années

[Re: légitime défense](#)

fab990 écrivait:

Puis je sonne a mon pote ardennais,

> Un vrai xx dans l âme,

> Je le laisserai s' amuser.

Edité 1 foi(s). La dernière correction date de il y a huit années et a été effectuée par lagaffe.

fab990 / il y a huit années

[Re: légitime défense](#)

Jean Marie,

Je te présente mes plus plates et plus sincères excuses,

Je viens d' apprendre à l' instant la triste nouvelle,

Toutes mes condoléances a la famille et aux proches.
